

CONSEIL AMENAGEMENT A 2X2 VOIES DE LA RD9 - SECTION DU RÉALTOR

Concertation avant travaux

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES DE CHANTIER 2/2

Le milieu naturel

Afin de garantir le respect des contraintes environnementales, le maître d'ouvrage a confié la coordination environnementale du chantier à un cabinet spécialisé (SEGED) qui a pour mission de vérifier l'application effective des clauses environnementales des marchés de travaux.

Défrichement et déplacement des espèces floristiques protégées

Dans le cadre des travaux préparatoires, les travaux de défrichement ont été réalisés à la fin de l'automne 2013 afin de ne pas perturber les oiseaux hivernants (canards) et les oiseaux nicheurs. (photo 1)

De même le déplacement des espèces protégées présentes sur le site à été réalisé :

- Proserpine : les larves de papillons ont été prélevées et translocalisées en mai 2014, (photo 2)
- Laîche faux-souchet : espèce végétale des milieux humides prélevée en janvier 2014 par le Conservatoire Botanique National pour bouturage et réimplantation ultérieure sur les berges du bassin du Réaltor, (photo 3)
- Chardon à épingles : les semences ont été prélevées en juillet 2014 par le Conservatoire Botanique National pour étude de germination et renforcement des populations existantes sur d'autres stations. (photo 4)



Le chantier se déroule avec le concours de la Communauté Urbaine de Marseille et de la Société des eaux de Marseille (gestionnaire et exploitant du bassin du Réaltor et canal de Marseille) qui assure une mission de contrôle des études et de l'exécution des ouvrages contigus au bassin et au canal.

La qualité des matériaux de remblai (calcaire dur extrait du site et concassé sur place) sera contrôlée sur le plan de son inertie physico-chimique,

Les remblais seront exécutés à l'abri d'un barrage flottant pour éviter la dispersion des matériaux fins dans le bassin, (photo 5)

Des mesures préventives et curatives seront définies pour éviter la pollution par les engins et les matériaux utilisés sur le chantier (état du matériel, stockage, cheminements, kits anti pollution, bassins de confinement, etc.)

Les eaux de ruissellement des secteurs de terrassement seront drainées vers des bassins de décantation avant rejet dans le milieu.

Protection des oiseaux sauvages et des poissons :

Durant la période d'hivernage (décembre à mars), des écrans d'occultation visuelle seront mis en place dans les secteurs sensibles pour éviter le dérangement des canards.

Gestion des déchets :

Les contrats de travaux imposent le tri des déchets produits par les différents ateliers ainsi que leur classification au regard des filières de valorisation ou d'élimination. Un contrôle strict du respect des filières sera réalisé par le maître d'œuvre.

Minimisation de la consommation de ressources naturelles (matériaux de carrière) :

Le chantier a été conçu pour que les volumes de remblai et les volumes de déblai soient équilibrés. Ainsi les 230 000 m³ de matériaux calcaires ou marno calcaires extraits à l'ouest compensent les 160 000 m³ de matériaux de remblai mis en place à l'est et les 70 000 m³ de matériaux nécessaires au remodelage paysager.









